MASTÈRE (MSc) OF SCIENCE EN GESTION DE LA SANTÉ ET DE L'ESTHÉTIQUE

DOMAINE DE SPÉCIALISATION : Santé, esthétique et qualité de vie

Présentation

Le mastère en gestion de la santé et de l'esthétique est un programme de troisième cycle « stricto sensu » conçu pour les professionnels qui recherchent la convergence entre l'excellence clinique et la gestion stratégique globale. Ce cursus intègre les dernières innovations en matière de médecine régénérative, d'intelligence artificielle appliquée au diagnostic et de modèles économiques disruptifs.

Plan du Programme

Étape 1			Étape 2		
Composantes curriculaires	**Heures**	**Crédits**	**Étape d'Orientation**	**Heures**	**Crédits**
Séminaire I - Soins de la peau, peelings et cosmétologie avancée	90	3	Recherche et élaboration de la mémoire Évaluation de la mémoire	840 -	28
Séminaire II - Toxine botulique	60	2	Présentation de la thèse ou de la mémoire	-	-
Séminaire III - Produits de comblement dermiques	60	2	Maîtrise d'une langue étrangère	-	-
Séminaire IV - Biostimulateurs de collagène et régénération tissulaire	90	3			-
Séminaire V - Fils de soutien cutané et lifting non chirurgical	60	2			
Surveillance sanitaire et normes réglementaires	60	2			
Entrepreneuriat et innovation dans les domaines de la santé et de l'esthétique	60	2			
Bioéthique et législation	60	2			
Éthique chrétienne appliquée à la santé	60	2			
Méthodologie de l'enseignement supérieur	60	2			
Biostatistique appliquée à la santé	60	2			
Séminaire d'intégration I	60	2			

Méthodologie scientifique Activités Complémentaires	60 60	4 8			
Total	960	32	Total	840	28

Titre décerné au diplômé :

Mastère of Science en Gestion de la Santé et de l'Esthétique

Axes de recherche :

A1 : Gestion, qualité et innovation dans les services de santé et d'esthétique

A2 : Technologies, procédures et données probantes en matière de santé et d'esthétique

A3 : Éthique, humanisation et prise en charge globale en matière de santé

Durée estimée à 24 mois. À savoir :

Étape 1 : cours du programme ;

Étape 2 : rédaction du mémoire de fin d'études (mémoire ou thèse) sous la supervision directe d'un directeur de mémoire ;

● La soutenance a lieu après l'achèvement des étapes susmentionnées. Si l'étudiant ne termine pas son mémoire, il signera un avenant au contrat et continuera à payer les frais de scolarité du cursus ;

● L'étudiant devra publier au moins trois (3) articles universitaires pendant la durée de ses études, ceux-ci devant obligatoirement paraître dans des revues indexées.

● L'étudiant devra effectuer des heures supplémentaires en participant à des événements universitaires ainsi qu'à des cours de formation continue et de formation complémentaire afin de constituer son parcours académique et scientifique.